



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 13 novembre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION**
- 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017**
- 6. CORRESPONDANCE**
- 7. URBANISME**
 - 7.1. Rapport de l'inspecteur municipal pour les mois de septembre et octobre 2017
 - 7.2. Demande de dérogation mineure #2017-10-0011 pour le lot 5 193 077 situé sur le chemin des Hauteurs
 - 7.3. Comité consultatif d'urbanisme – Nominations
 - 7.4. Mont Foster
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1. Approbation des comptes et transferts
 - 8.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 8.3. États comparatifs
 - 8.4. Financement – Mandat au ministre des Finances
 - 8.5. Séance du conseil du 4 décembre – Report au 18 décembre
 - 8.6. Règlement numéro 340-2017 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion et présentation du projet
 - 8.7. Maire suppléant
 - 8.8. BMO – Signature des chèques
 - 8.9. Ressources humaines – Employé sur appel - Démission
 - 8.10. Ressources humaines – Employé de voirie – Fin de probation
 - 8.11. Ressources humaines – Directeur général – Fin de probation
 - 8.12. Déclarations d'intérêts pécuniaires
- 9. VOIRIE**
 - 9.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Déneigement
- 10. ENVIRONNEMENT**
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 12. VARIA**
 - 12.1. Résolution pour la journée de commémoration et d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes
- 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

Monsieur le maire s'adresse aux personnes présentes. Une copie de son allocution est jointe au procès-verbal.

n°184-1117 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en retirant le point suivant :

7.3 Comité consultatif d'urbanisme - Nominations

Adoptée à l'unanimité

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

4. PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTIONS

Conformément à la loi, le directeur général dépose des procès-verbaux de correction et les documents corrigés concernant les séances des 15 mai, 7 juin, 28 juin, 10 juillet et 3 août afin de corriger des erreurs apparentes à la simple lecture du texte et des documents soumis.

n°185-1117 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter le procès-verbal du 2 octobre 2017, avec correction, en ajoutant dans la version anglaise, une virgule au point 5.1, 4^e « Whereas », après le mot « provided ».

Adoptée à l'unanimité

6. CORRESPONDANCE

6.1 Un courriel de monsieur Stephan Larouche appuyant le projet de développement du Mont Foster.

7. URBANISME



7.1. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2017

Permis et/ou Certificats émis

- 17 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en septembre et octobre 2017.
 - Coût total des permis : 1150\$.
 - Valeur des travaux effectués : 165 100\$

Inspections / infractions

- Inspections effectuées :
 - 1 inspection pour la Berce du Caucase
 - 3 inspections des bandes riveraines
 - 12 inspections régulières

4 infractions notées - Dossiers présentement en traitement

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

Mention est faite par un citoyen de la présence de berce du Caucase sur le chemin Summit, devant la maison de Michel Tranchemontagne, près du domaine des Vietnamiens (Société bouddhique les érables).

n°186-1117

7.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-10-0011 POUR LE LOT 5 193 077 SITUÉ SUR LE CHEMIN DES HAUTEURS

Monsieur Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal et le maire, monsieur Jacques Drolet, présentent la demande de dérogation mineure numéro #2017-10-0011. La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

ATTENDU QUE la topographie du terrain ainsi que la présence de secteurs de pente forte de plus de 30% limitent l'emplacement d'une résidence;

ATTENDU QUE le requérant a fourni un plan de gestion des eaux et de contrôle de l'érosion, répondant aux exigences de l'article 17.5.1 du Règlement sur le zonage #264-2008;

ATTENDU QUE ces mesures limiteront les impacts environnementaux du projet à être réalisé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, sur la base des éléments fournis, a délivré une recommandation favorable sous le numéro 1117-019, conditionnelle au respect des éléments contenus au plan de gestion des eaux et de contrôle de l'érosion;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le requérant a réussi à démontrer que les impacts environnementaux du projet seraient minimes par la réalisation des mesures de contrôle de l'érosion et de gestion des eaux de ruissellement;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice sérieux au propriétaire;



ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Bolton-Ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier , APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accepter la demande de dérogation mineure #2017-10-0011 au bénéfice du lot 5 193 077 du cadastre du Québec (matricule 9010-61-2440) et de permettre la réduction de la marge de recul latérale est à 10 mètres ainsi que la construction d'une résidence dans un secteur où la pente moyenne est établie à 23%. La norme établie par l'annexe C du Règlement sur le zonage pour les marges de reculs latérales est de 15 mètres. La norme établie par l'article 17.3.1 du Règlement sur le zonage #264-2008 est d'avoir un plateau ou la pente naturelle est inférieure à 15%, laquelle est mesurée sur une distance de 15 mètres ;
- que le Conseil municipal émette les conditions suivantes :
 - o les travaux à être réalisés devront être effectués en respectant les éléments présentés dans le plan de gestion des eaux et de contrôle de l'érosion, préparé par Marie-Ève Lussier, architecte-paysagiste, pour la firme Création Natureden, daté du 24 octobre 2017;
 - o le Responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal devra être avisé 24 heures avant le début des travaux, et ce, à chaque étape du projet afin d'assurer un suivi adéquat;
 - o le requérant devra démontrer, à la fin des travaux, que l'écoulement de l'eau le long du chemin des Hauteurs s'effectue dans le respect des normes établies.

Adoptée à l'unanimité

**7.3. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -
NOMINATION**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7.4. MONT FOSTER

n°187-1117

Attendu la résolution #145-0917 concernant le plan concept du Mont Foster;

Attendu que le nouveau conseil souhaite de prononcer à nouveau.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu de continuer le processus d'étude pour identifier les procédures et autorisations pour la réalisation du plan concept ainsi que l'établissement d'un échéancier tel que prévu



par la résolution # 145-0917.

Adoptée à l'unanimité

8. ADMINISTRATION

8.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

n°188-1117

Solde à la banque au 1^{er} octobre 2017	286 908,76 \$
Balance de fermeture au 31 octobre 2017	409 489,66 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 13 novembre 2017 au montant de 145 401,15 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

8.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

8.3 ÉTATS COMPARATIFS

Le directeur général dépose l'état comparatif des revenus et charges pour la période se terminant 30 septembre 2017 et l'état prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 13 novembre 2017.

n°189-1117

8.4 FINANCEMENT - MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.



Adoptée à l'unanimité

n°190-1117 **8.5 SÉANCE DU CONSEIL DU 4 DÉCEMBRE 2017 - REPORT
AU 18 DÉCEMBRE**

Attendu que la prochaine séance du conseil est prévue le lundi 4 décembre prochain;

Attendu que le conseil doit repousser cette date afin de permettre un délai suffisant pour respecter des délais légaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu que le conseil municipal modifie la résolution #147-1216 et le calendrier des séances du conseil pour que la séance prévue le 4 décembre soit reportée au 18 décembre 2017 à 19h30 et qu'avis soit donné à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

n°191-1117 **8.6 RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2017 RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AVIS DE
MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET**

Monsieur Robert Chartier présente le projet.

Par ce projet de Règlement No 340-2017 :

- *Le conseil établit la rémunération des élus pour l'année 2017;*
- *Ce règlement abroge et remplace le Règlement 334-1-2017 pour lequel la procédure d'adoption était affectée d'irrégularités;*
- *La rémunération établie par le projet de Règlement 340-2017 est la même que celle établie par le Règlement 334-1-2017 soit de 8 250,00 \$ pour le maire et de 2 750,00 \$ pour chaque conseiller;*
- *La rémunération annuelle pour 2016 était de 7 500,00 \$ pour le maire et de 2 500,00 \$ pour chaque conseiller; de plus, et conformément à ce que prescrit la Loi, une allocation de dépense représentant 50 % de la rémunération ainsi établie est versée à chaque membre du conseil;*
- *Le Règlement 340-2017 aura donc un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017;*
- *Le Règlement ne prévoit aucune indexation automatique ni aucune rémunération additionnelle;*
- *Le Règlement 340-2017 sera présenté pour adoption à l'assemblée régulière du mois de décembre qui se tiendra le 18 décembre 2017 à 19h30.*

Avis de motion est donné par Robert Chartier, conseiller, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 340-2017 relatif au traitement des élus municipaux.



8.7 MAIRE SUPPLÉANT

n°192-1117 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- de nommer monsieur Robert Chartier à titre de maire suppléant pour une période de 6 mois à compter de ce jour;
- de nommer le conseiller Robert Chartier à titre de remplaçant du maire à la MRC Brome-Missisquoi, en cas d'absence de ce dernier, pour la même période.

Adoptée à l'unanimité

8.8 BMO - SIGNATURE DES CHÈQUES

n°193-1117 IL EST PROPOSÉ par Loren Allen, APPUYÉ par Cedric Briggs et résolu unanimement que M. Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tous les chèques et effets bancaires de la municipalité de Bolton-Ouest, incluant la responsabilité municipale pour le compte bancaire BMO et les placements ainsi que les cartes de crédit Mastercard et Bureau en gros. Les autres signataires autorisés sont l'un des suivants : M. Jacques Drolet, maire ou M. Cedric Briggs, conseiller.

8.9 RESSOURCES HUMAINES - EMPLOYÉ SUR APPEL - DÉMISSION

n°194-1117

Monsieur Loren Allen déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

IL EST PROPOSÉ par Gilles Asselin, APPUYÉ par Cedric Briggs et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Loren Allen comme employé municipal sur appel.

8.10 RESSOURCES HUMAINES - EMPLOYÉ DE VOIRIE - FIN DE PROBATION

n°195-1117

Attendu que M. John Rhicard occupe un poste régulier d'employé de voirie depuis le 16 mai 2017;

Attendu que sa période de probation de 6 mois se termine le 15 novembre prochain;

Attendu la recommandation favorable du directeur général.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Denis Vaillancourt et résolu de confirmer M. John Rhicard dans son poste d'employé de voirie pour la Municipalité de Bolton-Ouest.

8.11 RESSOURCES HUMAINES - DIRECTEUR GÉNÉRAL - FIN DE PROBATION



n°196-1117 Attendu que M. Jean-François Grandmont occupe le poste de directeur général et secrétaire-trésorier depuis le 17 mai 2017;

Attendu que sa période de probation de 6 mois se termine le 16 novembre prochain;

Attendu la recommandation favorable maire.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Denis Vaillancourt et résolu de confirmer M. Jean-François Grandmont dans son poste de directeur général et secrétaire-trésorier pour la Municipalité de Bolton-Ouest.

8.12 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil Jacques Drolet, Denis Vaillancourt et Gilles Asselin déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires au conseil.

9. VOIRIE

9.1. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - DÉNEIGMENT

n°197-1117 ATTENDU que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

ATTENDU que le volet municipal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 par le versement de contributions financières aux municipalités;

ATTENDU que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont la sécurité, la chaussée, le drainage et les abords de route ainsi que les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) et l'achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.);

ATTENDU que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveaux 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissements du PAERRL;



IL EST PROPOSÉ par Loren Allen, APPUYÉ par Cedric Briggs et résolu :

- d'appuyer la démarche des municipalités locales dans le présent dossier;
- que la Municipalité de Bolton-Ouest demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- que copie de la présente résolution soit transmise pour appui à la MRC du Témiscamingue et à la MRC Brome-Missisquoi, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

10. ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

12. VARIA

12.1 RÉSOLUTION POUR LA JOURNÉE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

n°198-1117

Attendu que le 6 décembre prochain et une journée de commémoration pour le drame de l'école polytechnique.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Denis Vaillancourt et résolu d'inviter les citoyens à porter le ruban blanc lors des 12 jours d'action contre la violence envers les femmes qui se tiendront du 25 novembre au 6 décembre en signe de solidarité envers cette cause.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ PAR le conseiller Loren Allen et résolu n°199-1117 unanimement de lever l'assemblée. Il est 21 h 28.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Jacques Drolet, Maire, atteste que ma signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Fait à Bolton-Ouest, ce ___ décembre 2017

Jacques Drolet
Maire

Séance du Conseil du 13 novembre 2017

Bonsoir à tous et bienvenue à cette première séance de votre nouveau Conseil. Good evening everyone and welcome to the first sitting of your new Council.

Premièrement, je vous invites à vous lever et à garder un moment de silence, en souvenir de ceux qui ont perdu leur vie, afin de préserver notre Liberté et notre Démocratie. I invite you to raise and keep a moment of silence, in memory of those who lost their lives to preserve our Freedom and Démocratie. Merci thank you.

J'aimerais dire un merci tout à fait spécial à tous les citoyens ayant votés. This gesture is very important and represents what democracy is all about. Unfortunately, we have not been able to convince women and young people to be candidate. In a recent article in the Brome County News, our former member, Lindsay Tuer explained various reasons why it is difficult to assume such position in this day and age.

J'aimerais remercier les personnes ayant servi lors du dernier Conseil. They spent countless hours working to provide everyone with a better living. Kelly Hume and Johan Mcbrine left due to family matters and Lindsay Tuer and Julian Tuer decided not to seek reelection, due to work constraints. Je m'en voudrais de ne pas souligner le travail de M. Donald Badger, who assumed the role of Mayor for the last 24 years. Nous soulignerons le travail de M. Badger, dimanche le 10 décembre prochain, à l'Auberge Le Relais à Knowlton à 14.00hres. All citizens of Bolton-ouest are invited to actively participate and to offer him their best wishes for his retirement.

J'aimerais maintenant introduire les membres de votre nouveau Conseil. A ma gauche, Robert Chartier, lequel entreprend un deuxième mandat. Robert est un artiste et un artisan opérant son commerce avec sa conjointe sur le Chemin Bailey.

Jean Pierre Pouliot, Maintenant à la retraite, mais auparavant détenteur d'une franchise d'un groupe bien connu, élève maintenant des agneaux et cela écologiquement. Certainement qu'il deviendra également votre ami.

Loren Allen is now returning to the Council which he left in 2009 due to his employment. Loren is a representative of, I believe the fifth generation of the Allen family, is living on Brill Road.

Denis Vaillancourt en est également à son deuxième mandate. Médecin vétérinaire de formation et professeur à l'école vétérinaire de l'Université de Montréal à St-Hyacinthe. Résident sur le chemin Bailey, Denis a une passion particulière pour les chevaux.

Gilles Asselin, ingénieur en électricité de formation, fut chargé de projet sur quelque uns des plus gros chantiers au Québec. Gilles a œuvré au cours des 4 dernières années au sein du Comité d'Urbanisme, dont les deux dernières à titre de Président et également au comité de voirie. Il est un ardent bricoleur et vous pourrez le constater à sa propriété du chemin Bailey.

Your last Councillors but not the least is Mr Cedric Briggs. Cedric worked several years at the engineering department at Pratt and Whitney. This will be his third term on the Council. Cedric is also quite involve in the community, with Brome Lake Theater and the Brome County Historical Society. He is living on Coussens Road.

Quant à moi, je suis retraité d'une institution financière, après plus de quarante années à parcourir les Etats-Unis et le Canada afin de servir les grandes corporations. J'ai eu le privilège de vous servir au cours des 4 dernières années. Je suis également producteur forestier et réside sur le chemin Stukely.

During the electoral period, all candidates met with numerous citizens, whom offered their comments, generally very positives, on their reasons to live at Bolton-ouest. All these comments were compiled and will be discussed among us. Malheureusement, des citoyens ont fait du porte à porte et fait parvenir des courriels concernant le Mont Foster. Ces gens n'ont pas assisté aux réunions du Conseil de mars, juillet, août et septembre, au cours desquels des explications très complètes vous furent formulées. Cependant les informations étaient soient incorrectes, incomplètes, très souvent tendancieuses, sinon carrément intellectuellement malhonnêtes. Tous peuvent être soit d'accord ou en

désaccord avec le plan concept qui fut présenté, mais au moins, faisons l'effort de débattre des faits véridiques.

Je demande à notre Directeur Général, d'annexer ce long préambule au Procès-verbal de cet assemblée.

Jacques Drolet

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2017

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Monsieur Paul Geoffrion demande au maire s'il y a une erreur dans le document qu'il lui a fait parvenir. Monsieur le maire répond que le plan concept (*du mont Foster*) est à discuter avec les citoyens. Il n'y a pas d'entente secrète avec le promoteur. Avec le plan concept viennent une foule de conditions et 3 grands principes : la protection de la montagne, l'accès illimité à la tour et un développement à faible impact sur l'environnement.

Monsieur Geoffrion demande si le conseil veut respecter les règlements en place. Monsieur le maire répond que le conseil n'approuvera pas de changement sans l'accord des citoyens. Oui, ce projet peut vouloir dire des changements à nos règlements.

Monsieur Richard Kozlowski mentionne qu'il faut que ce soit acceptable collectivement pour les citoyens.

Sylvie Hébert demande quand va avoir lieu la période pour avoir des signataires. Monsieur le maire répond que le nouveau conseil va décider s'il veut continuer ou pas. Il n'y a pas de proposition sur la table et il va y avoir des consultations publiques avant.

Marie-Christine Moulin mentionne que le plan apparaît avec une invitation à envoyer des commentaires. Elle demande si il y en a eu beaucoup. Monsieur le maire pense qu'il y en a eu 4 ou 5 à date.

Madame Colette Vézina dit qu'il va falloir travailler fort sur la communication. Le 11 septembre, le plan a été présenté par monsieur Drolet. De l'information sur le mont Foster a été transmise par l'infolettre. En réponse à madame Vézina, monsieur le maire mentionne que plus de 300 personnes sont abonnées à l'infolettre.

Concernant Saint-Étienne et Corridor Appalachien, est-ce possible de savoir *l'information* à mesure ou après les faits accomplis ? Monsieur le maire répond sur ce qui est important : Il y a eu beaucoup de discussions qui mettaient les nerfs à flos. Depuis mars ou avant, le plus d'informations véridiques possible *a été données*. Des faits précis. Laisser l'émotivité de côté. On va respecter nos règlements en place. Cela ne veut pas dire que l'on ne vous présentera pas un projet dans lequel le règlement devra être

changé. Il y a des conditions préalables et énormément de choses à mettre en place avant.

Monsieur Flynn mentionne qu'il faut s'assurer que tout le monde soit au courant des impacts. Monsieur le maire mentionne que d'ici à ce que le projet puisse se réaliser, il y aura énormément d'informations.

Monsieur Richard Proulx, du chemin des Hauteurs, mentionne que l'on veut améliorer la communication et la transparence et le rôle de leadership vis-à-vis les citoyens. Exemple pour le mont Foster, petit détail : le site *internet* n'est pas utilisé à son maximum. Il faut capitaliser sur le site internet. Un effort doit être fait sur les éléments qui doivent être diffusés. Suggestion : Comité au niveau des communications. Le maire mentionne qu'il y a d'autres choses que l'on va considérer avec le temps et qu'il faudra quelques mois pour remettre le chariot sur les rails.

Richard Dubois mentionne le problème avec les chenils au printemps, *en référence avec une demande de dérogation mineure.*

Paul Geoffrion mentionne qu'il a un grand terrain. Il aimerait avoir une route, mais c'est contre le règlement. Mention de la limite de 11 maisons pour un cul-de-sac. Il veut savoir pourquoi « vous faites des pirouettes pour lui » *en référence au promoteur du projet du mont Foster.* Le maire répond qu'on a jamais changé les règlements à date. Un promoteur peut proposer son projet si celui-ci fait du sens. La même procédure sera également en vigueur pour cette personne là.

Madame Sylvie Hébert demande au maire si vous pourriez faire la même chose avec un autre promoteur. Monsieur le maire répond que si cela se fait, ce doit être à votre satisfaction.

Madame Hébert ajoute : Si on demande un développement, seriez-vous prêt à changer les règlements ? Monsieur le maire répond que si l'on présente un projet avec zéro impact sur l'environnement, on pourra peut-être vous le soumettre.

Madame Hébert demande « les gens qui veulent le développement, c'est quoi leur motivation? ». Monsieur le maire répond qu'il y a beaucoup de terrains enclavés. On peut trouver un compromis pour les deux. Plusieurs personnes ont de la misère à faire leur fin de mois.

Monsieur Paul Davignon commente le dossier de Ian McMartin (*devant la CPTAQ*) et la résolution pour amender son nouveau projet, lequel est plus petit. Il demande s'il s'agit d'un bâtiment principal ou accessoire considérant que le bâtiment est alimenté par l'électricité. Il mentionne également le fait que Jean-François (*le directeur général de la municipalité*) ne soit pas rentré à l'intérieur du bâtiment. Il demande si c'est possible de valider que c'est vraiment un bâtiment accessoire.

Comme 2^e point, monsieur Davignon mentionne, en référence au cours d'eau situé sur la propriété de monsieur McMartin, que la protection du littoral doit être de 10 à 30 mètres ou de 3 mètres pour un agriculteur et qu'il s'agit d'un cours d'eau navigable. Le maire va prendre cela en délibéré.

Madame Watt mentionne l'existence d'une plaque avec le nom des maires depuis 1876. Celle-ci devrait être posée sur le mur à nouveau avec le nom des deux autres maires.

Un citoyen mentionne qu'il a apprécié recevoir un appel durant la panne de courant pour savoir si tout allait bien.

En réponse à monsieur Delacoste qui désire plus d'informations, le maire mentionne qu'il y a demandé un lien direct sur le site internet de la municipalité avec celui de la MRC. Il ajoute que la MRC est également votre municipalité et que vous avez besoin de connaître ce qui s'y passe. Il invite les gens à vérifier le plan stratégique de la MRC.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Monsieur Paul Davignon demande s'il est possible d'avoir un comité pour avoir un peu plus d'anglais au Conseil.

Monsieur Bruce Smith demande de l'information sur le recyclage du plastique des balles de foin. Monsieur Chartier répond qu'il faudra prévoir un temps pour le ramassage de ceux-ci et de travailler sur le contrat de collecte à cet effet.

Monsieur Smith mentionne qu'il faut améliorer l'accès à l'Internet haute vitesse. Monsieur Briggs répond qu'il faut essayer quelque chose.

Une citoyenne pose une question sur la yourte en zone verte. Il y a eu des démarches des très précises de fait et il devrait y avoir un aboutissement.

Le maire mentionne que le conseil s'est déjà exprimé très clairement sur le sujet.

Monsieur Côté mentionne qu'il y a beaucoup de rumeurs concernant l'accès à la tour. Le maire répond que d'exercer des recours juridiques serait extrêmement dispendieux. Il est préférable d'obtenir un compromis raisonnable acceptable pour la population.

En réponse à une question concernant une mise en demeure de respecter les conditions du contrat, le maire mentionne que si on continue, on pourra mettre des contraintes additionnelles.

Monsieur Gerhard Zimmerl mentionne que les sentiers étaient une condition préalable en 2005. Le maire mentionne qu'il ne veut pas compromettre le dossier. Il faut essayer de discuter de bonne foi et à la fin, nous pourrions discuter avec Saint-Étienne.

Richard Proulx s'interroge sur l'absence d'objectif, d'échéancier et que la conservation devrait être en priorité. Le maire mentionne qu'on va faire le *cheminement* sans devancer les étapes.